



Rapport d'orientations budgétaires 2020

I- ENVIRONNEMENT GENERAL	4
1- Le contexte international et national	4
A- Perspectives de l'économie mondiale	4
B- Perspectives économiques en France	4
C- Le Projet de Loi de Finances 2020	5
1. Le contexte local	7
A- Regards sur la situation financière du bloc communal	7
B- Actualisation du schéma de mutualisation	8
C- Pacte de solidarité financière et fiscale (PS2F).....	9
LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE.....	11
1. Le budget général	11
A- La section de fonctionnement.....	11
1. Vue d'ensemble des charges de fonctionnement générales (011)	11
2. Les charges de personnel (012 ou 014)	11
3. Les autres charges de gestion (65)	15
4. Les recettes fiscales et dotations	15
5. Les recettes de gestion et subventions	15
B- La section d'investissement.....	15
1. Les opérations d'investissement en AP/CP en cours :	16
2. Les nouvelles opérations d'investissement en AP/CP prévues en 2020.....	16
C- Situation de l'endettement au 31/12/2019.....	16
Les garanties d'emprunts sont les suivantes :.....	17
2. Les budgets annexes.....	17
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE.....	19
1. La prospective financière	19
A- Hypothèses de bouclage de la prospective 2019.....	19
B- Actualisation des hypothèses de gestion pour la prospective 2020.....	19
2. L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement	20
3. Le programme d'investissement.....	21
CONCLUSION.....	25

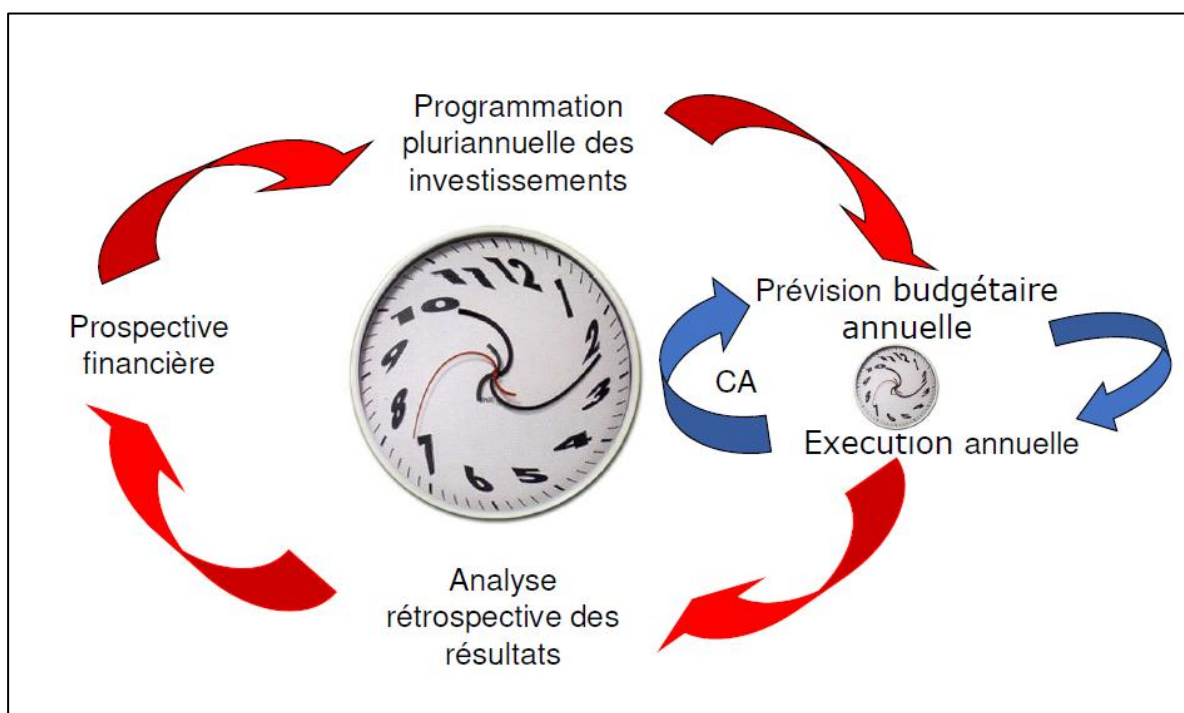
Le Rapport d'orientation budgétaire : une base de discussion prospective autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite¹.

Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public et territorial demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une véritable programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPFI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de la collectivité à pouvoir se développer et se projeter.

La figure suivante illustre ainsi la double approche guidant, depuis 2018 déjà, le pilotage financier de la collectivité :



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouvera en outre complété, dès l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P, cf. *infra*).

Enfin, même si le présent ROB se veut extrêmement exhaustif et particulièrement précis, il ne constitue nullement un document préparatoire au budget primitif 2020 ou encore un pré-BP 2020.

¹ Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/24/INTB1603561D/jo/texte>

I- ENVIRONNEMENT GENERAL

1- Le contexte international et national

A- Perspectives de l'économie mondiale

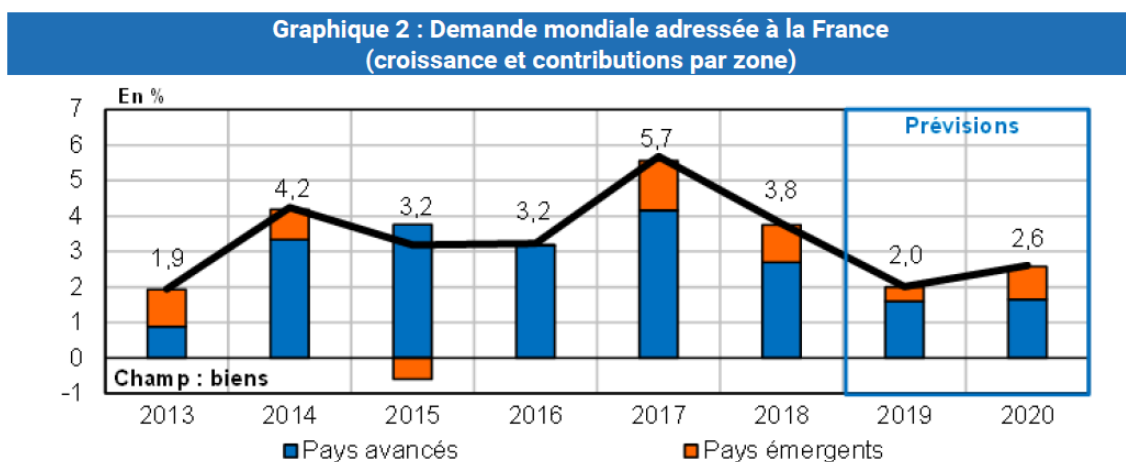
D'après le rapport du FMI ², la croissance mondiale 2019 est revue à la baisse, soit 3 %, à comparer à 3,8 % de 2017, année où l'économie mondiale amorçait un redressement. Le tassement de la croissance résulte de difficultés liées aux activités commerciales, d'une situation géopolitique incertaine, de tensions macroéconomiques dans plusieurs pays émergents et de facteurs structurels, dont une faible productivité et un vieillissement de la population dans les pays avancés.

La croissance mondiale devrait donc atteindre 3,4 % en 2020, cependant cette reprise générale cache des disparités entre les pays avancés (1,7 %) et les pays émergents ou en développement (4,6 %).

B- Perspectives économiques en France

Selon le rapport économique social et financier 2020³, la demande mondiale adressée à la France ralentirait sensiblement en 2019 (+2% contre +3,8% en 2018) pour se redresser en 2020 (+2,6 %).

Des aléas demeurent néanmoins, liés notamment au « Brexit » et aux risques associés à un « no-deal », l'évolution des tensions commerciales, le contexte international.



Sources : prévisions RESF.

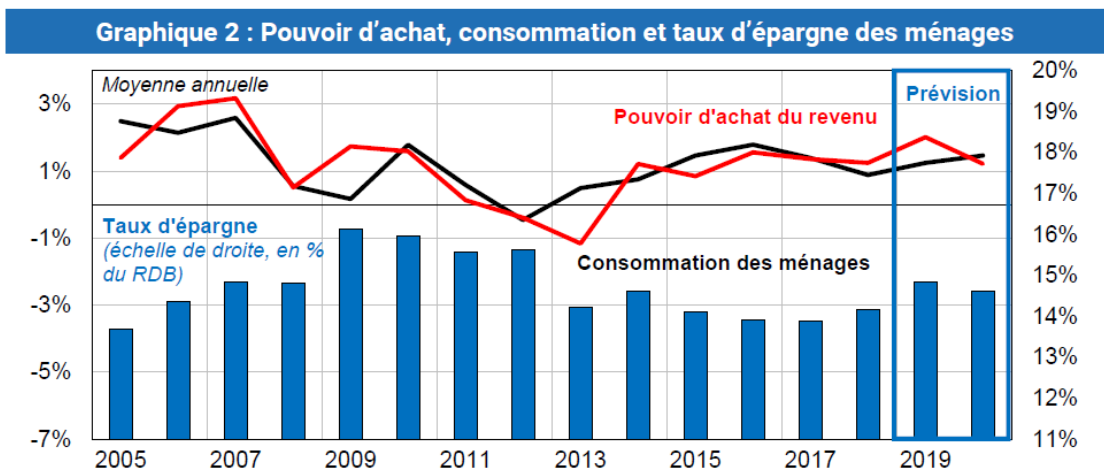
Pour ce qui concerne les entreprises, le taux de marge des sociétés non financières s'est redressé, et s'établit 31,2 % en 2018. Il devrait être de 32,4 % en 2019, avant de revenir à 31,6 % (point le plus bas en 2013 avec 29,7 %), grâce aux mesures de baisse du coût du travail. L'investissement reste dynamique et devrait se normaliser en 2020 dans un contexte de croissance résiliente et de taux d'intérêt bas.

Pour ce qui concerne les ménages, le pouvoir d'achat bénéficie des mesures d'allègement fiscal et de revalorisation de certaines prestations. Les taux de progression attendus sont de 2 % en 2019 et 1,2 % en 2020. Ce gain de pouvoir d'achat se partage entre un regain de la consommation qui devrait encore

² FMI : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2019 <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2019/10/01/world-economic-outlook-october-2019>

³ https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/10/01/publication-dpk_mu-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2020

s'accroître en 2020 et une augmentation de l'épargne en 2019 qui devrait, à l'inverse se tasser, en 2020. Les taux d'intérêt, toujours très bas, devraient pousser de plus nombreux ménages à se tourner vers l'investissement immobilier, en faveur de l'acquisition/rénovation dans l'ancien au détriment de la construction en neuf.



Sources : Insee, Prévisions RESF.

C- Le Projet de Loi de Finances 2020

Le projet de loi de finances (PLF) est toujours en cours de discussion.

Pour l'année 2020, le gouvernement a construit le PLF à partir d'une prévision de croissance (évolution PIB LF) de 1,30% et d'une évolution des prix hors tabac de 1,00%. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2019 a été ramené à 1,40% et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 1,00% pour 2019 (au lieu de 1,30% en PLF pour 2019). S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition, elle devrait atteindre pour 2020 1,2%, sauf pour les bases TH.

À ce stade du débat parlementaire, les éléments suivants du projet méritent cependant d'être mis en exergue en termes d'impact pour notre structure :

➤ **Article 5 : Suppression de la TH sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités locales**

Fin du paiement de la TH sur les résidences principales en 2020 pour les 80% des contribuables les moins aisés

Le gel prévu de l'actualisation forfaitaire des bases est amendé, pour un taux de 0,9 %.

Les communes et leurs groupements ne peuvent augmenter le taux de la TH.

A compter du 2021, le dégrèvement est converti en exonération, étendue à l'ensemble des contribuables pour prendre totalement effet en 2023. Les communes et groupements ne perçoivent alors plus la TH.

Les communes bénéficieront du transfert de TFB des départements

Les EPCI et les départements bénéficieront du transfert d'une fraction de la TVA nationale

➤ **Article 21 : Fixation pour 2020 de la dotation globale de fonctionnement et des variables d'ajustement**

A périmètre constant, la DGF est stable. L'évolution des prix hors tabac pour 2020 étant estimée à 1,0%, le pouvoir d'achat de la DGF continue à diminuer.

➤ **Article 52 : Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels**

L'article 52 du projet de loi de finances pour 2020 propose, sur le modèle de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Il s'agit de remplacer, à produit fiscal constant, des valeurs locatives qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970. Il s'agira au final toujours d'une surface à laquelle sera appliqué un prix au mètre carré différent selon des secteurs d'évaluation. Les tarifs de chaque catégorie seront mis à jour par l'administration fiscale à partir de l'évolution du prix des loyers constatée chaque année. L'échéancier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ressortant de l'article 52 est le suivant :

- Révision initiale pour actualiser les bases d'imposition des locaux d'habitation en fonction de la réalité du marché locatif ;
- Déclaration par les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation, avant le 1er juillet 2023, des informations relatives à leurs propriétés, notamment les loyers pratiqués ;
- Production par le gouvernement, avant le 1er septembre 2024, d'un rapport au Parlement exposant les impacts de la révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social, l'opportunité d'un ajustement des évaluations individuelles (disparité de loyers entre locaux d'un même immeuble) et les modalités de mise en œuvre et de sortie des dispositifs de neutralisation et d'atténuation de ladite révision ;
- Détermination en 2025, par les commissions locales, des nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de bases aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à compter des impositions établies à compter du 1er janvier 2026.

L'article 52 prévoit également, s'agissant de l'évaluation des locaux professionnels, un allègement des travaux des commissions locales en portant à deux ans la fréquence de mise à jour des coefficients de localisation.

➤ **Article 77 : Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA**

L'automatisation du FCTVA, prévue par l'article 58 du projet de loi de finances pour 2018 pour simplifier les procédures et améliorer la sécurité juridique et comptable de la gestion du FCTVA, qui devait entrer en vigueur dès 2019 et qui a été reportée en 2020 par l'article 258 de la loi de finances pour 2019, est reportée d'une année supplémentaire pour en assurer la neutralité budgétaire.

➤ **Article 78 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement et d'autres dotations**

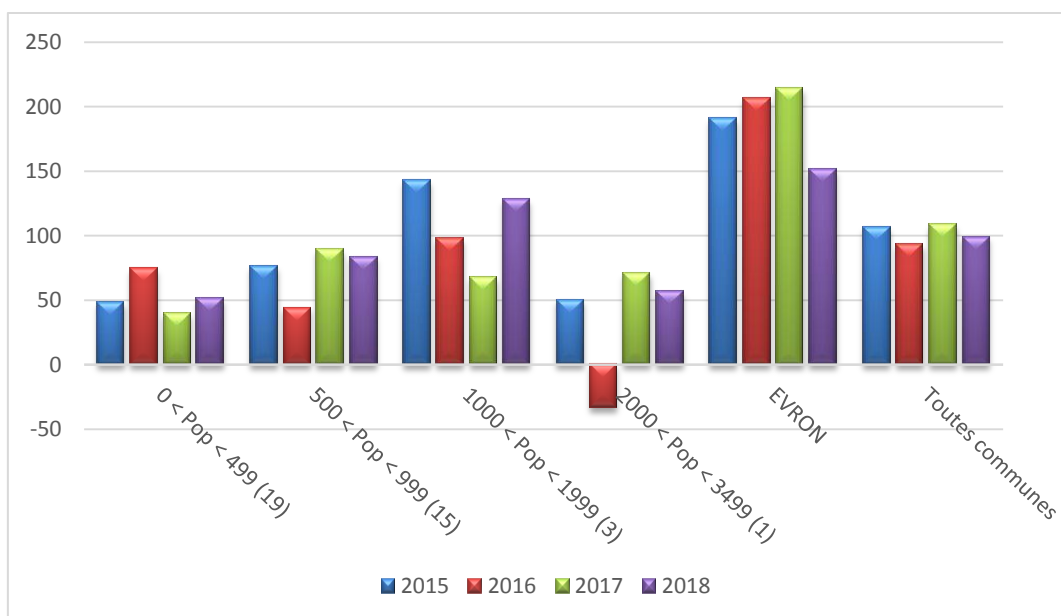
Le dispositif assurant à tous les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant ne dépasse pas le double de la moyenne de leur catégorie une dotation de référence au moins égale à 5€ par habitant est sanctuarisé.

L'article 78 propose également le report à 2026 (au lieu de 2020) de la relative harmonisation du calcul du coefficient d'intégration fiscale entre les communautés de communes et les autres formes intercommunales.

1. Le contexte local

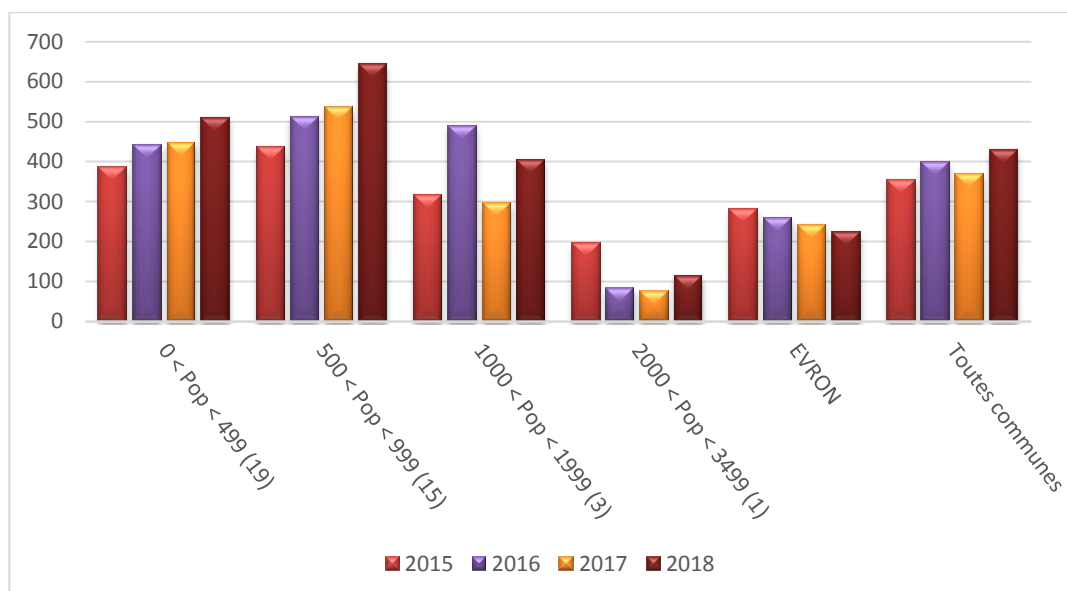
A- Regards sur la situation financière du bloc communal

- L'épargne nette en € par habitant sur le territoire



La CAF Nette globale par habitant s'est dégradée par rapport à 2013, mais se maintient depuis plusieurs années aux alentours de 100 € par habitant. De nombreuses disparités sont observées entre les communes.

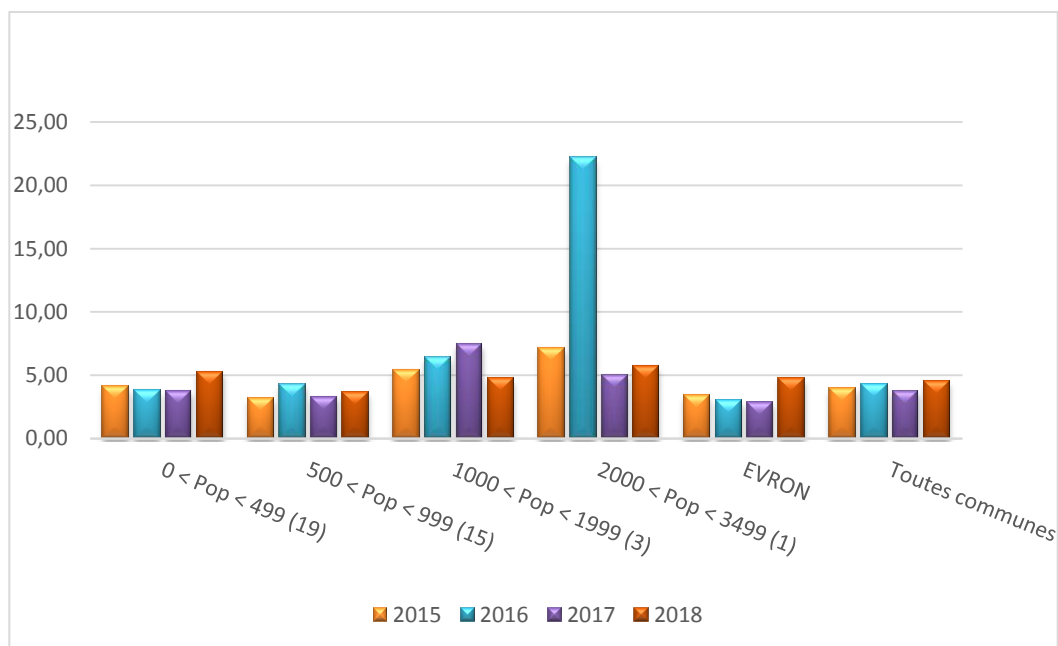
- Le fonds de roulement en € par habitant sur le territoire



Le fonds de roulement par habitant de l'ensemble des communes s'est amélioré en 2018, en nette hausse par rapport à 2013. Les nombreuses disparités observées entre les différentes communes ne sont, du

reste, pas liées à la taille de celles-ci. Ainsi, le fond de roulement consolidé des communes dépasse aujourd'hui les 12M €, au-delà de la situation de 2013.

- **Les délais de désendettement sur le territoire**



Le délai global de désendettement est d'un niveau satisfaisant, bien en deçà des niveaux de vigilance couramment acceptés. Cependant, certaines communes connaissant des délais beaucoup trop longs, à mettre en rapport avec des investissements récents et une CAF à rétablir.

B- Actualisation du schéma de mutualisation

Les modalités de mise en œuvre organisationnelles et financières de la mutualisation ont déjà été largement précisées en 2017 autour des principes fondateurs suivants :

- Principe n°1 : **employeur unique**
- Principe n°2 : **non sécabilité des supports mutualisés**
- Principe n°3 : **neutralisation du temps libéré**
- Principe n°4 : **anticipation et méthodologie en rétroplanning**
- Principe n°5 : **réversibilité organisée et progressive du système**
- Principe n°6 : **mutabilité du rôle et du positionnement de l' élu**
- Principe n°7 : **permanence et organisation de l'évaluation**

Les modalités financières ont quant à elles été précisées avant d'être par la suite déclinées au sein des conventions de mutualisation et d'avenants propres à chaque commune. Consécutivement à l'adoption de ces principes au cours de la séance du 11 décembre 2017, le schéma de mutualisation a fait l'objet d'une procédure d'actualisation après une présentation synthétique de ce nouveau portage au cours de la séance du 22 janvier 2018.

En 2019, le périmètre s'est élargi aux services des sports, sociaux et culturels entre la Ville d'Evron, commune nouvelle, et la Communauté de Communes. La commune de Montourtier a quitté le dispositif, suite à la création de la commune nouvelle de Montsûrs.

De nouvelles communes intégreront cette dynamique dès le 1^{er} janvier 2020, à savoir Hambers, Izé, Saint-Georges-le-Fléchar, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges et Voutré. Les équilibres financiers antérieurs s'en trouveront modifiés selon que les communes intègrent tout ou partie de leurs agents dans les services ainsi mutualisés. Pour Evron, la modification de ce périmètre générera un allègement prévisionnel de sa contribution au dispositif de l'ordre de 16k€ pour l'exercice 2020.

C- Pacte de solidarité financière et fiscale (PS2F)

Depuis le 11 décembre 2017, la Communauté de communes des Coëvrons s'est dotée d'un Pacte de solidarité financière et fiscale dont les principaux objectifs sont de :

- tenir compte du nouvel espace de solidarité et de développement intercommunal, et instaurer de nouvelles solidarités financières,
- prendre en considération l'évolution du contexte financier et ce notamment suite à la mise en place de la CRFP (contribution au redressement des finances publiques),
- réexaminer les relations financières au sein du bloc communal,
- préserver la capacité à agir de la Communauté de communes, bien commun de l'ensemble des communes.

En 2018, les travaux de la commission de suivi du PS2F ont porté sur les items suivants, confirmés par des délibérations prises en 2019 :

- FPIC : confirmation de la règle de partage de l'enveloppe plus favorable pour les communes (54 % pour CC et 46 % pour les communes) et d'une ventilation entre elles neutralisant l'effet de la mutualisation sur leur potentiel financier
- SERVICES TECHNIQUES COMMUNS : début en 2019 de la fin de la dotation aux communes par cinquième.
- REVISION DES EQUIPEMENTS TRANSFERES : les AC correspondantes ont été réduites et les soultes ont été calculées et validées
- NOUVELLE ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS : L'enveloppe est réduite à 1 075 000 € en faveur d'un abondement complémentaire à la DSC
- DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) : Versée à hauteur de 125 k€ en 2019, elle sera portée à 350 k€ dès 2020
- TAXE D'AMENAGEMENT (TA) : les délibérations concordantes des communes à celle prise par la Communauté de Commune sont en cours.



À RETENIR

Pour la commune nouvelle d'Evron, l'impact financier de l'extinction de la DSC antérieure, cumulée à la mise en place de la nouvelle DSC et sa revalorisation, est le suivant :

DSC	DSC 2017	DSC 2018	DSC 2019	DSC 2020	DSC 2021	DSC 2022	DSC 2023
EVRON	868 867 €	724 056 €	579 245 €	434 434 €	269 622 €	144 811 €	
CHÂTRES-LA-FORÊT	78 599 €	65 500 €	52 401 €	39 301 €	26 203 €	13 103 €	
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT	66 104 €	55 086 €	44 068 €	33 050 €	22 032 €	11 014 €	
ANCIENNE DSC	1 013 570 €	844 642 €	675 714 €	506 785 €	317 857 €	168 928 €	- €
NOUVELLE DSC			37 911 €	106 153 €	106 153 €	106 153 €	106 153 €
TOTAL EVRON COMMUNE NOUVELLE			713 625 €	612 938 €	424 010 €	275 081 €	106 153 €

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

Comme évoqué en préambule du présent rapport, et à l'instar de la Communauté de communes des Coëvrons, la commune d'Evron sera dotée, dès l'exercice budgétaire 2020, d'un nouveau système de gestion interne articulant le budget autour d'une lecture beaucoup plus politique que technique.

Concrètement, chaque axe politique prioritaire du Projet de mandat municipal se déclinera désormais autour d'une ou plusieurs missions ou politiques publiques incluant elles-mêmes un ou plusieurs programmes liés à ces mêmes politiques. Ces derniers intègrent ensuite un nombre plus ou moins important d'actions pilotées par un ou plusieurs services. Au final, l'articulation est la suivante :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Cette nouvelle segmentation de l'action communale délivrera ainsi une lecture plus aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, le budget primitif 2020 sera le premier à reprendre cette nouvelle logique de même que les notes de synthèse préparatoires à chaque conseil intégreront cette articulation afin de permettre une meilleure compréhension des délibérations (cf. action 6 de l'Axe 3 du rapport Sciences Po sur la Démocratie communautaire).

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau municipal et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'un certain nombre d'indicateurs afin de mesurer les effets des mesures prises.

In fine, l'ensemble de ce nouveau système de gestion doit donc permettre un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**. L'ensemble des tableaux et figures qui suivent reprennent désormais cette nouvelle organisation.

1. Le budget général

A- La section de fonctionnement

1. Vue d'ensemble des charges de fonctionnement générales (011)

Les charges de fonctionnement, après arbitrage, devraient s'élever à 2 290 k€ en 2020, soit une évolution de 2 % par rapport au budget primitif 2019, premier budget de la commune nouvelle, construit lui-même par concaténation des budgets prévisionnels de chacune des communes déléguées. Pour 2020, la démarche s'est déroulée de façon plus globale, avec le souci d'un service rendu équivalent, quel que soit le périmètre d'origine.

A noter que le camping ne devrait plus être géré en régie, aussi seuls les frais restant à charge de la collectivité sont prévus. Les recettes en sont tout autant diminuées.

2. Les charges de personnel (012 ou 014)

Les choix juridiques opérés quant à la mutualisation sur le territoire (par le truchement de l'employeur unique et du service commun) ont conduit à l'annihilation formelle de ce chapitre pour les budgets des communes ayant rejoint le dispositif : aussi, celui de la commune d'Evron n'échappe pas à ce constat. S'il est vrai que cette option complexifie ainsi la lisibilité et la lecture de ce chapitre à une échelle strictement communautaire mais également communale, l'arrêt de clef de répartition des

charges de mutualisation est désormais de nature à objectiver les charges respectives. Les paragraphes ci-dessous, hormis la masse salariale attribuée à la ville d'Evron, reprennent par conséquent les éléments d'analyse propres à la Communauté de Communes.

i- La structure générale des effectifs

La mutualisation des services est à l'œuvre entre la CC des Coëvrons et la commune d'Evron depuis le 1^{er} janvier 2016. Des agents sont ainsi affectés au sein des services supports de la Communauté de communes des Coëvrons mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans toutes les politiques sectorielles à l'exception des Missions évronnaises de proximité.

La masse salariale de ces services fait l'objet d'une répartition en fonction des critères fixés au schéma de mutualisation et plus précisément de clefs de répartition détaillées dans la convention liant les deux parties.

ii- Evolution prévisionnelle des charges de personnel

La masse prévisionnelle 2020 pour la commune d'Evron est estimée à 4 650 k€, nette de charges remboursables :

Services	BP 2019	2020	Evolution
Services Exclusifs	2 311 229 €	2 314 995 €	0,16%
Services Mutualisés	2 331 924 €	2 335 211 €	0,14%
Total	4 643 153 €	4 650 206 €	0,15%

Ces sommes, dites « charges directes », comptabilisées initialement par la Communauté de Communes des Coëvrons, lui sont remboursées par le mécanisme des Attributions de Compensation, augmentées de charges dites « indirectes ». Ces dernières concernent uniquement les services mutualisés, pour lesquels les charges à caractère général (011) sont réparties selon les clés définies par la convention de mutualisation et ses avenants.

iii- Le temps de travail

Depuis sa création au 1er janvier 2013, tous les agents de la Communauté de communes appliquent le temps de travail réglementaire de 1607 heures par an (sauf les enseignants d'éducation artistique dont la durée de service relève des dispositions spécifiques à leur cadre d'emploi), par année civile et pour un temps complet.

iv- Les avantages en nature et sociaux

Il n'y aura plus d'avantage en nature attribué aux agents du fait de la gestion externalisée du camping municipal en 2020 (l'avantage constitué par un logement de fonction attribué par la Ville d'EVRON au gestionnaire du camping municipal (1 828 €/an) a pris fin lors de la démission de cet agent en mars 2019).

Comme avantage social, la CC attribue des titres de restauration aux agents demandeurs, dans la limite de 10 par mois. Les tickets restaurant sont d'une valeur nominale de 5 € prise en charge à 50% par l'employeur. Au mois d'octobre 2019, le système des tickets individuels est abandonné et la carte « Chèque Déjeuner » est mise en place : 268 agents en bénéficient pour un total de 2389 titres distribués. Il n'est pas prévu dans le budget primitif 2020 de modifier les prestations sociales dont bénéficient les agents.

v- Le régime indemnitaire

Afin de poursuivre le déploiement du RIFSEEP (Régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel), l'exercice 2020 sera mis à profit pour étendre à tous les agents relevant de l'employeur unique les critères permettant de déterminer l'amplitude indemnitaire possible, par catégorie et grade.

Le sujet a déjà été présenté à nos partenaires sociaux au cours de la séance du Comité technique du 25 septembre dernier en discutant des enjeux que ce dossier pose et plus particulièrement l'équité de traitement (antériorité des pratiques des anciens employeurs, parcours personnels, plus-value apportée aux fonctions occupées...) et l'implication des managers dans le processus. En tout état de cause, le premier travail de catégorisation des postes est déjà en cours et sera proposé et analysé par le même CT d'ici la fin de l'année.

vi- L'égalité hommes / femmes au regard des effectifs et des rémunérations

- Sur les effectifs :

Les emplois de catégorie A :

Au-delà des éléments de distinction hommes / femmes précédemment détaillés, il ressort que, sur les emplois de catégorie A au 31 décembre 2018, la parité est respectée puisque sur les 21 postes permanents pourvus à cette date, 12 sont occupés par des femmes (9 titulaires), et donc 9 sont occupés par des hommes (8 titulaires). 5 agents en catégorie A ne sont pas responsables de service (2 hommes dont 1 en CDI et 3 femmes dont 2 en CDD de 3 ans).

La moyenne d'âge est de 45 ans pour les femmes et de 46 ans pour les hommes :

Répartition hommes/femmes des responsables de service, par catégorie

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	7	9	16
Catégorie B	15	10	25
Catégorie C	14	7	21
Total	36	26	62

Les chiffres s'entendent hors personnel de la Régie des eaux des Coëvrons, comptés à part, avec pour les agents fonctionnaires ou en CDI de droit public : 3 femmes chefs de service (Directrice générale, directrice adjointe et directrice technique). 1 homme est directeur technique, mais recruté directement par l'EPIC sous contrat de droit privé.

La répartition H/F sur les postes de Direction générale EVRON/COEVRONS : 1 DGS (homme), 5 DGA (3 femmes, 2 hommes) et un responsable Proximité pour EVRON (homme) (en catégorie A). La moyenne d'âge est de 47 ans avec une amplitude allant de 38 à 56 ans.

Au sein des différentes directions, les DG et le responsable MEP sont secondés de responsables de service (seuls sont identifiés les responsables dépendant directement d'un DG). Au 1er octobre 2019, l'état de ces effectifs est le suivant :

	Hommes	Femmes	Total
DGS	1 (A)	1 (B)	2
DGA infrastructures	1 DGA (A) 4 (B) 1 (C)	1 en CDD (A)	7
DGA ressources	0	1 DGA (A)	4

		2 (A) + 1 (B)	
DGA culture, jeunesse et sport	1 DGA (A) 1 (A) 2 (B)	2 (A)	6
DGA aménagement et développement	2 (A) 1 (B)	1 DGA (A) 1 (B)	5
DGA affaires sociales et de santé	1 (B) 1 (C)	2 (A)	4
Commune Evron mutualisée en RH	1 (A) 2 (B)	2 (C)	5
Total	19 dont 7 (A)	14 dont 9 (A)	33 dont 16 (A)

- En matière salariale :

En ce qui concerne les salaires en catégorie A (hors Régie des eaux des Coëvrons car une partie des agents est recrutée par la Régie en contrat de droit privé et les agents communautaires fonctionnaires sont mis à disposition de la Régie), on observe que les femmes se voient attribuer des revenus un peu inférieurs à ceux des hommes (revenus de décembre 2018, moyenne générale rapportée en temps complet sur l'année, hors chargé/es de mission ou uniquement sur les postes de directeur/trice général/e.

	Nombre / %	Répartition des rémunérations	Pour la partie régime indemnitaire	Mini-maxi annuel du régime indemnitaire (hors nov.)
Catégorie A	21 = 100%			
FEMMES	12 = 57%	54.78%	49.89%	1700-16300 €
HOMMES	9 = 43%	45.22%	50.11%	0-24700 €

On peut constater que si la part de femmes en catégorie A est supérieure à celle des hommes, l'écart diminue en matière de rémunération et la tendance s'inverse même sur la partie « régime indemnitaire ». A noter cependant une disparité de part et d'autre dans l'attribution du régime indemnitaire, où le statut (CDI ou titulaire) et la réalité des missions et du niveau d'encadrement jouent un rôle.

- Autres éléments d'action en matière d'égalité hommes / femmes :

Pour mémoire, comme première action menée en faveur d'un objectif de mixité, la féminisation des noms de métiers a été généralisée dans la présentation du tableau des emplois et des effectifs depuis le 1er janvier 2016.

Il est également indiqué que la CC dispose d'annexes au règlement intérieur et d'un protocole ARTT qui permet une latitude horaire assez importante au sein des services administratifs, services qui regroupent une large majorité de femmes et qui favorise l'adéquation du temps de travail professionnel avec les nécessités de la vie familiale (arrivées possibles entre 8h et 9h30 le matin, 13h et 14h l'après-midi et départs possibles entre 11h30 et 13h le midi, 16h30 et 18h le soir) tout en pouvant travailler 35, 36, 37 ou 39 heures hebdomadaires.

Au sein des services techniques, l'unité Centre (EVRON) a réaménagé les vestiaires du pôle Espaces Verts pour permettre l'accueil de femmes dans un vestiaire qui leur est propre.

Le télétravail, demandé -et accordé- par 14 femmes (et aucun homme), est expérimenté en 2019, avec comme bénéfices attendus un gain de productivité grâce à une meilleure concentration, moins

de temps de trajet donc moins de fatigue et de stress, mais également une meilleure qualité de vie au travail (grâce à un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle). Il sera poursuivi en 2020. En 2020, sur 13 des 14 télétravailleuses souhaitent poursuivre, et sur 16 nouveaux dossiers, 5 sont présentés par des hommes (11 par des femmes).

La conclusion de ces éléments laisse apparaître que l'égalité hommes/femmes ou femmes/hommes est plutôt bien respectée au sein de la politique RH de la CC des Coëvrans et qu'il n'y a pas de mesure corrective particulière à proposer en la matière, même si réglementairement un plan d'action triennal sera à préparer en 2020.

3. Les autres charges de gestion (65)

Ces charges sont constituées essentiellement des indemnités aux élus, des contributions à la Régie des Eaux (41 k€) et à l'OGEC (156 k€), ainsi que des subventions versées aux associations. Pour ces dernières, l'enveloppe globale attribuée en 2019 reste constante pour 2020, soit 140 k€.

4. Les recettes fiscales et dotations

En 2019, les taux de fiscalité sont restés figés, ainsi que les périmètres de perception de chacune des communes déléguées. Seules les bases ont évolué. L'année 2020 sera celle où la fiscalité prendra effet sur le nouveau périmètre de la commune nouvelle, avec des taux moyens pondérés résultant des anciens taux. Aussi, les seules évolutions de recette proviendront de l'évolution des bases.

En 2021, le produit de la taxe d'habitation sera remplacé par la part taxe foncière sur le bâti du département, avec application d'un coefficient correcteur inférieur à 1 pour ce qui concerne la commune d'Evron.

La DGF a bénéficié de l'effet « commune nouvelle » en 2019, notamment en regard de la DSR. Le montant prévisionnel « prudent » de 1 589 k€ a été porté à 1 767 k€ après les notifications, soit un gain de 178 k€. Pour 2020, l'estimation est de 1 886 k€, la DSR devant encore progresser.

5. Les recettes de gestion et subventions

Etroitement liées aux dépenses engagées pour le fonctionnement des services et les politiques publiques à mener, ces recettes fléchiront globalement en 2020 du seul fait du changement de mode de gestion du camping.

B- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de :

- Remboursement du capital de l'emprunt
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, du matériel informatique et des logiciels, le gros entretien de voirie et réseaux, des travaux sur les bâtiments communaux
- Opérations ponctuelles, dont la plupart sont déjà présentes au PPI en 2019 et font l'objet d'AP/CP. En 2020, viendront s'y ajouter notamment une participation au projet de la maison commune, des travaux pour l'évacuation des eaux pluviales à La Valaisière, l'aménagement de l'Unité technique d'Evron, l'acquisition et l'aménagement d'un local commercial

1. Les opérations d'investissement en AP/CP en cours :

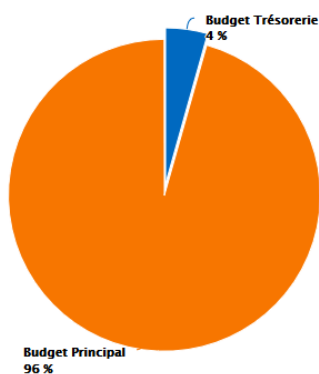
Intitulé AP/CP	Période	Montants antérieurs 2019	2019	2020	2021	Total
OP 296 Voirie, éclairage public et enfouissement des réseaux	2015-2020	2 397 592,58 €	663 407,99 €	254 999,43 €		3 316 000,00 €
OP 298 Nouvelle Salle des Sports	2017-2019	3 004 470,08 €	1 055 529,92 €			4 060 000,00 €
OP 304 Aménagement de terrains autour des Points d'Apport Volontaire	2017-2019	259 620,92 €	141 379,08 €			401 000,00 €
OP 303 Rénovation des toitures de certains bâtiments communaux	2016-2020	184 575,63 €	145 424,37 €			330 000,00 €
OP 168 Basilique-Travaux de rénovation balustrade, ouverture sur façade sud, traitement de l'air de la Chapelle St Crépin	2017-2020	17 881,50 €	217 118,50 €	255 000,00 €		490 000,00 €
OP 309 Boulevard Foch et route de Laval	2019-2021	- €	50 000,00 €	2 700 000,00 €	803 000,00 €	3 553 000,00 €
Totaux		5 864 140,71 €	2 272 859,86 €	3 209 999,43 €	803 000,00 €	12 150 000,00 €

2. Les nouvelles opérations d'investissement en AP/CP prévues en 2020

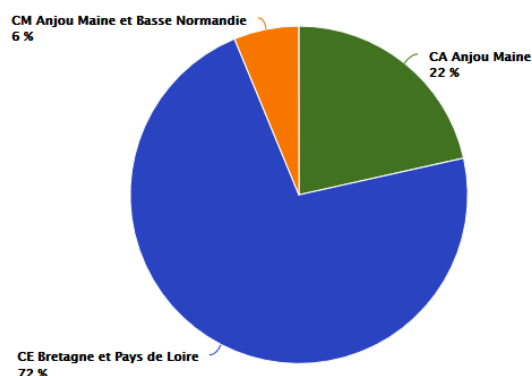
Nouvelle AP/CP à ouvrir	2020	2021	2022	2023	Total
OP 312 VOIRIE		250 000,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €	850 000,00 €
OP 304 AMENAGEMENT TERRAINS POUR CONTENEURS	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €		450 000,00 €
Totaux	150 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	350 000,00 €	1 300 000,00 €

C- Situation de l'endettement au 31/12/2019

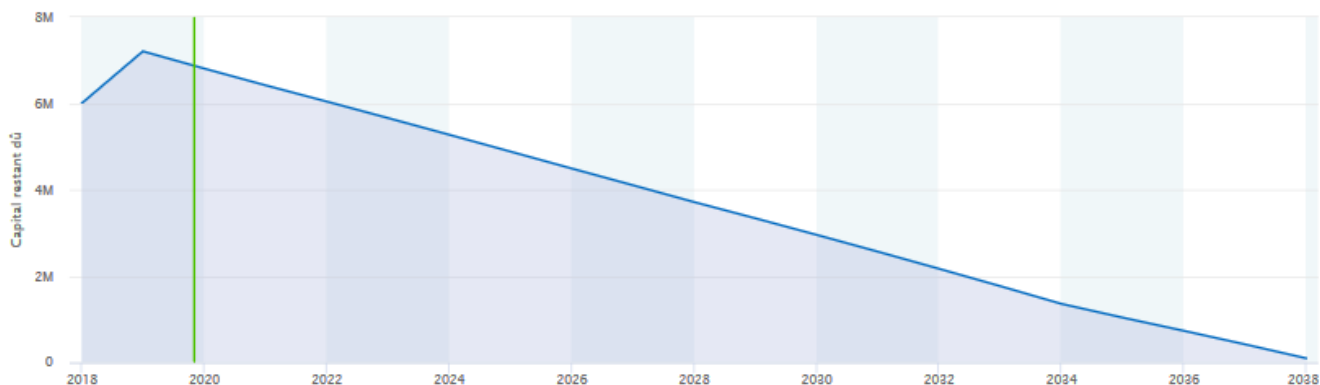
Répartition par budget



Répartition par banque



Profil d'extinction de la dette



Le stock de dette est constitué uniquement d'emprunts à taux fixe. Le capital restant dû (6 808 k€ au 31/12/2019) décroît de façon linéaire, reflet d'une dette jeune et constituée de peu d'emprunts.

Les garanties d'emprunts sont les suivantes :

Au 01/01/2020

Désignation du bénéficiaire	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Annuité au cours de l'exercice 2020	
			En intérêts	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	- €	- €	- €	- €
HOPITAL D'EVRON	1 143 367,63 €	145 534,23 €	5 620,18 €	71 804,97 €
HOPITAL D'EVRON	542 000,00 €	115 175,00 €	3 576,99 €	27 100,00 €
MAS LE BEL AUBEPIN	100 000,00 €	- €	- €	- €
ASSOC. PERRINE THULARD	1 650 000,00 €	1 045 000,00 €	48 383,50 €	55 000,00 €
HOPITAL D'EVRON	300 000,00 €	174 703,76 €	5 645,43 €	14 974,81 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	3 735 367,63 €	1 480 412,99 €	63 226,10 €	168 879,78 €
LOGIS FAMILIAL MAYENNAIS SA	300 000,00 €	250 481,48 €	3 381,50 €	6 560,52 €
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES	66 670,00 €	62 226,00 €	- €	4 444,00 €
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES	100 000,00 €	93 333,00 €	- €	6 667,00 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	466 670,00 €	406 040,48 €	3 381,50 €	17 671,52 €
TOTAL DES EMPRUNTS GARANTIS	4 202 037,63 €	1 886 453,47 €	66 607,60 €	186 551,30 €



sur les garanties d'emprunts

Définition

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

2. Les budgets annexes

Les budgets annexes sont au nombre de 4 :

Le budget « Trésorerie » qui trace les écritures relatives au bâtiment abritant la Trésorerie. Il est loué par la commune au Trésor Public. Une subvention d'équilibre du budget général est versée chaque année car le loyer ne couvre pas l'annuité d'emprunt et les charges à caractère général.

Le budget « Lotissement le Haut Coteau » commune délégué d'Evron, en cours de commercialisation.

Le budget « Lotissement des Serres » : Après abandon du projet de contournement d'Evron, les terrains devront être viabilisés avant une prochaine commercialisation.

Le budget « Lotissement des Orchidées », commune déléguée Saint-Christophe-du-Luat, en cours de commercialisation, la deuxième tranche est ouverte.

Un budget annexe « Allée du Camp » est à créer, pour un lotissement d'habitation.

Un budget annexe « Gendarmerie » est à créer, pour la construction d'un nouveau bâtiment. Les études devraient débuter en 2020.

Le budget CCAS (hors budget communal)

- Le personnel CCAS a été transféré au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de communes des Coëvrons.
- Ce budget reçoit une subvention d'équilibre du budget de la ville.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

1. La prospective financière

La prospective financière est un outil de pilotage et d'aide à la décision qui permet d'anticiper la trajectoire financière de moyen terme de la collectivité.

Au-delà de cet aspect technique, elle permet le déploiement d'une véritable stratégie financière pour le mandat. Dans ce cadre, la collectivité peut déterminer des niveaux de référence pour les deux ou trois indicateurs financiers qui lui permettront de piloter la programmation de ses équipements dans le respect des grands équilibres financiers pour déterminer le montant des investissements supplémentaires envisageables en cas d'évolution plus favorable ou, au contraire, de mesurer l'impact d'éventuels aléas sur la prospective financière, afin de prévoir précocement les mesures correctrices potentielles.

Elle ne constitue aucunement un carcan figé mais, au contraire, une organisation souple permettant des adaptations rapides en cas d'imprévu ou d'impondérables : en aucune manière elle ne peut être considérée comme un budget "bis" et/ou futur.

A- Hypothèses de bouclage de la prospective 2019

Pour mémoire, les hypothèses de gestion fixées à l'issue du ROB 2018 et confirmées par le ROB 2019 étaient les suivantes :

- Limiter la durée de désendettement au maximum à 7 ans
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Fixer des hypothèses de gestion et de progression à hauteur de +2%/an dès 2019 pour les frais de personnel et +2% pour le chapitre 011, inflation comprise.
- Augmentation annuelle d'environ 1,5 à 2 % des tarifs des produits des services

B- Actualisation des hypothèses de gestion pour la prospective 2020

A l'examen de la prospective financière, intégrant l'actualisation de la prospective pluriannuelle des investissements (PPI), les hypothèses de gestion et de progression doivent être confirmées.

Les principales hypothèses de gestion, intégrées à la prospective ci-après, devraient être les suivantes :

- **Sur les dépenses :**
 - chapitre 011 charges à caractère général : en brut + 2 % / BP 2019 (inflation comprise) en 2020, puis 2 % par la suite,
 - chapitre 012 charges de personnel spécifiques ville d'Evron : + 0,50 % / BP 2019 et + 2% sur les années suivantes,
- **Sur les recettes :**
 - + 1,5 à 2% sur les recettes d'activité des services
 - Pas d'augmentation de la fiscalité
- **Sur les ratios financiers :**
 - Encours dette/épargne brute : < 7 ans
 - Disposer d'un fonds de roulement (EGC) de 800 k€

Les projections d'évolution de la fiscalité font apparaître une probable progression des bases foncières à +1,2 % et une augmentation des mêmes bases physiques à +0,8 %.

Au regard de ces éléments, les principales tendances en matière d'évolution des postes majeurs sont détaillées dans les parties ci-après, sachant que les dépenses intègrent une progression de la dette liée aux investissements programmés.

2. L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant stricts	8 100	8 161	8 676	8 660	8 552	8 712
Impôts et taxes	4 228	4 186	4 899	4 789	4 679	4 741
Contributions directes	2 379	2 439	3 321	3 381	3 441	3 503
Dotation communautaire reçue	714	613	444	275	106	106
AC reçue	0	0	0	0	0	0
DSC reçue	714	613	444	275	106	106
Reversement FNGIR	752	752	752	752	752	752
Attribution FPIC	94	93	92	92	91	91
Solde impôts et taxes	290	290	290	290	290	290
Dotations et participations	2 991	3 141	2 926	3 002	3 081	3 161
DGF	1 767	1 886	1 980	2 049	2 120	2 192
Fonds de péréquation divers	12	12	12	12	12	12
Compensations fiscales	341	373	58	59	60	60
DCRTP	415	412	409	406	404	401
FCTVA fct	13	13	13	13	14	14
Solde participations diverses	442	445	454	463	472	482
Autres produits de fct courant	882	835	851	869	792	810
Produits des services	702	627	639	652	665	678
Produits de gestion	180	208	212	216	127	131
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement courant	8 100	8 161	8 676	8 660	8 552	8 712
Produits exceptionnels larges	125	30	30	30	30	30
Produits financiers divers	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	125	30	30	30	30	30
Produits de fonctionnement	8 226	8 192	8 706	8 690	8 583	8 743

CHARGES DE FONCTIONNEMENT LARGES

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges fonctionnement courant strictes	2 925	2 959	3 005	3 052	3 079	3 128
Charges à caractère général	2 256	2 290	2 336	2 383	2 410	2 459
Charges de personnel	56	56	56	56	56	56
Autres charges de gest ^o courante (yc groupes d'élus)	613	613	613	613	613	613
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	3 479	3 559	4 161	4 257	4 355	4 454
AC versée	3 478	3 557	3 651	3 747	3 845	3 944
GIR TH versé			509	509	509	509
Solde atténuations de produits	1	1	1	1	1	1
Charges de fonctionnement courant	6 404	6 518	7 166	7 309	7 434	7 582
Charges exceptionnelles larges	29	5	5	5	5	5
Frais financiers divers	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	29	5	5	5	5	5
Charges de fonctionnement hs intérêts	6 433	6 523	7 171	7 314	7 439	7 587
Annuité de la dette	603	583	670	792	883	1 044
Intérêts	226	215	232	252	272	315
Capital	377	368	438	541	611	729
Charges de fonctionnement larges	7 036	7 105	7 841	8 106	8 322	8 631



Détail sur les AC selon les types de reversement concernés :

EVRON	Fiscalité	Prestations techniques	Mutualisation	Equipements transférés	Transfert de compétences	GEMAPI	DIVERS	AC Prév 2020
2019 (hors régul AC mut 2018)	1 308 983	3 430 -	4 650 229 -	152 859 -	33 181 -	34 338	885	- 3 557 309
2020	1 308 983	3 430 -	4 650 200 -	152 859 -	33 181 -	34 338	885	- 3 557 280
Evolution en montant	-	-	29	-	-	-	-	29

Sauf nouveau transfert de compétences, seules les AC « Mutualisations » sont évolutives chaque année, en fonction des dépenses réelles engagées par la Communauté de Communes. À cet effet, l'avenant 3 signé en 2019 intègre une proposition de clause de sauvegarde devant permettre d'éviter des taux de progression annuels trop importants au détriment de l'une ou l'autre des parties prenantes au dispositif de mutualisation.

3. Le programme d'investissement

Les opérations les plus importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs années sont traitées en AP/CP. La liste ci-dessous est susceptible d'être modifiée en fonction du programme qui sera proposé à la prochaine mandature, ceci afin de maintenir après 2021 les hypothèses de gestion présentées *supra*.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Opérations directes	5 585	5 185	3 311	2 268	3 233	2 903
OPERATIONS RECURRENTES	1 561	870	878	878	958	1 128
ETUDES	33	50	50	50	50	50
149-RESERVE FONCIERE R	56	20	50	50	50	50
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	440	265	265	265	265	265
257-MATERIEL R	224	190	180	180	180	180
264-INFORMATIQUE - TEL R	87	90	73	73	73	73
296-VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE SIGNALISATION SOLS SOUPLES (AP/CP)	663	255	250	250	330	500
311-CIMETIERE	30	10	10	10	10	10
VOIRIE ST CHRISTOPHE	27	0	0	0	0	0
OPERATIONS NON RECURRENTES	4 024	4 315	2 433	1 390	2 275	1 775
168-BASILIQUE R	217	255	20	280	150	150
264 - INFORMATIQUE NR	0	24	0	0	0	0
286-AMENAGEMENT CAMPING	350	60	0	0	0	0
297-VIDEOPROTECTION	257	10	10	10	10	10
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	1 056	0	0	0	0	0
303-RENOVATION TOITURES	145	0	0	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEURS	141	150	150	150	0	0
308-REVITALISATION EVRON	0	250	50	0	0	0
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL	50	2 700	803	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	85	765	0	0	0
314-ZONE VERTE 2	0	90	100	100	500	0
DECONSTRUCTION GYMNASSE	0	0	0	280	0	0
AMENAGEMENT BOURG DE CHATRES	1 003	0	0	0	0	0
CONSTRUCTION SALLE HALTEROPHILIE	0	90	535	0	0	0
CENTRE DE DECOUVERTE DE L'ABBAYE EVRON			0	570	1 615	1 615
SALLE DES FETES ST CHRISTOPHE	806	0	0	0	0	0
LOGEMENT GARDIEN CAMPING		81	0			
AMENAGEMENT UT EVRON	0	250	0	0	0	0
EAU PLUVIALES SECTEUR VALAISIERE		130	0			
319-SITE INTERNET		40	0			
ACQUISITION AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL	0	100	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0
Opérations indirectes	25	220	20	565	565	565
OPERATIONS RECURRENTES	25	20	20	20	20	20
RENOVATION DE FACADES	25	20	20	20	20	20
OPERATIONS NON RECURRENTES		200	0	545	545	545
Participation Maison commune		200	0	545	545	545
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	5 610	5 405	3 331	2 833	3 798	3 468

DETAIL DES SUBVENTIONS

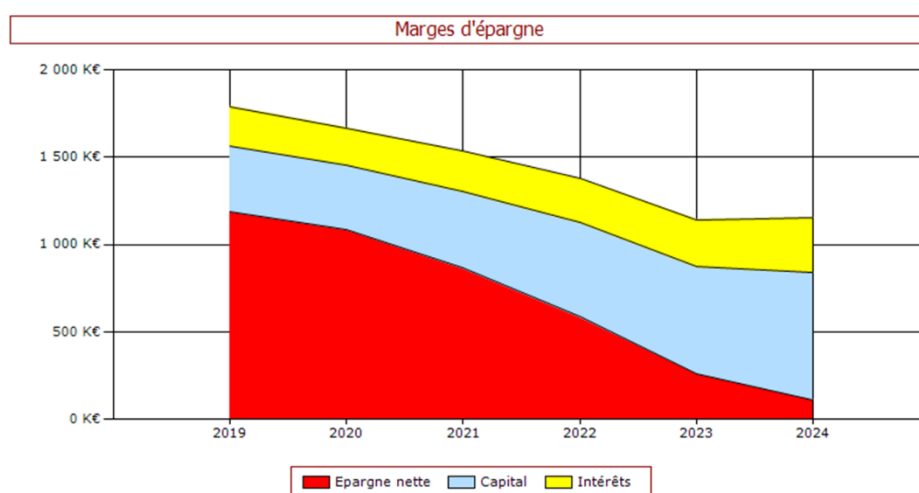
K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Opérations directes	1 634	676	12	353	626	626
OPERATIONS RECURRENTES	3	0	0	0	0	0
264-INFORMATIQUE - TEL R	3	0	0	0	0	0
OPERATIONS NON RECURRENTES	1 631	676	12	353	626	626
168-BASILIQUE R	154	181	12	163	88	88
286-AMENAGEMENT CAMPING	131	0	0	0	0	0
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	245	0	0	0	0	0
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL	9	474	0	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	21	0	0	0	0
AMENAGEMENT BOURG DE CHATRES	620	0	0	0	0	0
CENTRE DE DECOUVERTE DE L'ABBAYE EVRON			0	190	538	538
SALLE DES FETES ST CHRISTOPHE	472	0	0	0	0	0
Opérations indirectes	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS RECURRENTES	0	0	0	0	0	0
RENOVATION DE FACADES	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS NON RECURRENTES		0	0	0	0	0
Participation Maison commune		0	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	1 634	676	12	353	626	626

L'ensemble produit la chaîne prévisionnelle de financement suivante :

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	8 100	8 161	8 676	8 660	8 552	8 712
- Charges de fonctionnement courant	6 404	6 518	7 166	7 309	7 434	7 582
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 696	1 644	1 510	1 351	1 119	1 130
+ Solde exceptionnel large	96	25	25	25	25	25
= Produits exceptionnels larges*	125	30	30	30	30	30
- Charges exceptionnelles larges*	29	5	5	5	5	5
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 793	1 669	1 535	1 376	1 144	1 155
- Intérêts	226	215	232	252	272	315
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 566	1 454	1 303	1 125	872	841
- Capital	377	368	438	541	611	729
= EPARGNE NETTE (EN)	1 189	1 086	865	584	261	111

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale ainsi projetée au regard des principaux ratios de gestion :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ev° Taux d'Imposition	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	2 379	2 439	3 321	3 381	3 441	3 503
Autres impôts et taxes	1 849	1 747	1 577	1 408	1 238	1 238
Dotations et participations	2 991	3 141	2 926	3 002	3 081	3 161
Autres produits fct courant	882	835	851	869	792	810
Produits exceptionnels larges	125	30	30	30	30	30
Produits de Fonctionnement	8 226	8 192	8 706	8 690	8 583	8 743
Ev°réelle Charges fct courant strictes	20,4%	-0,1%	0,2%	0,3%	-0,4%	0,3%
Charges fct courant strictes	2 925	2 959	3 005	3 052	3 079	3 128
Atténuations de produits	3 479	3 559	4 161	4 257	4 355	4 454
Ch. exceptionnelles larges	29	5	5	5	5	5
Annuité de dette	603	583	670	792	883	1 044
Ch. de Fonctionnement larges	7 036	7 105	7 841	8 106	8 322	8 631
Epargne nette	1 189	1 086	865	584	261	111
Rec.Inv. hs Emprunt	4 095	1 402	805	1 094	1 520	983
Var Excédent	-326	-1 500	0	0	0	0
Dép Inv. hs Capital	5 610	5 405	3 331	2 833	3 798	3 468
Dép Inv. hs Dette	5 610	5 405	3 331	2 833	3 798	3 468
Dépenses directes d'équip	5 585	5 185	3 311	2 268	3 233	2 903
Fonds de concours	25	220	20	565	565	565
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	1 417	1 662	1 155	2 017	2 373
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	1 566	1 454	1 303	1 125	872	841
Délai de désendettement	4,2	5,2	6,7	8,4	12,4	14,8
DSC reçue	714	613	444	275	106	106
EGC	2 300	800	800	800	800	800

La prospective ici est construite avec une hypothèse de départ de progression des dépenses et des recettes de 2% par an (tant en recettes qu'en dépenses), une non augmentation des taux de fiscalité ainsi qu'une croissance annuelle d'environ 1,5 à 2 % des tarifs des produits de services. Par ailleurs, le tendancier est bâti en considérant une réalisation à 100 % des inscriptions de crédits en investissement et en fléchant au mieux les subventions possibles. En outre, les taux d'imposition 2019 sont reconduits en 2020.

Compte tenu de la création de la commune nouvelle, la DGF progresse. Aussi l'épargne de gestion est-elle maintenue.

Cependant, l'épargne nette suffit difficilement à couvrir le programme d'investissement tel qu'il est annoncé en première intention, le recours à l'emprunt dégradant l'épargne nette des exercices suivants.

CONCLUSION

La consolidation politique du territoire au cours du mandat qui s'achève a vu la mise en œuvre de nombreux dispositifs d'intégration croisés entre la Communauté de communes des Coëvrons et ses communes membres et plus particulièrement avec sa commune-centre d'Evron. Ainsi, à ce jour, la mutualisation particulièrement importante de leurs services respectifs, combinée à une redéfinition des flux fiscaux internes au bloc communal (DSC, Dotation des services techniques communs, FPIC, reversement de la TA...), induit un nouveau paradigme financier modifiant substantiellement l'exercice de gestion financière de court, moyen et long termes. Au-delà des indéniables apports qualitatifs et de rééquilibrage général de ces apports, les interfaces et effets de bord mutuels peuvent toutefois demeurer nombreux et souvent différés dans leurs conséquences. Aussi, l'exercice de prospective doit s'apprécier non seulement sur une base programmatique propre à Evron mais aussi au regard des tendances de gestion plus générales impulsées à l'échelle communautaire.

Les tendances qui s'esquissent au cours du présent ROB pour la commune d'Evron intègrent par conséquent des impacts communautaires qui contingentent fortement la trajectoire financière plus générale de la commune. À titre d'exemple, l'extinction progressive de la DSC ampute-t-elle significativement l'épargne nette alors que la future politique de fonds de concours soulagera le financement de certains investissements.

Pour autant, la municipalité conserve des leviers d'action afin de conserver une ambition de développement et renforcer sa position centrale au bénéfice de son territoire. À ce titre, la mise en place d'une commune nouvelle permet notamment de regagner quantitativement certaines dotations, *a fortiori* à l'approche du seuil de 10 000 habitants. De la même manière, la consolidation du périmètre des charges de personnel post-mutualisation peut laisser entrevoir de nouvelles marges de manœuvre. Enfin, il ne sera pas inutile d'analyser dans quelle mesure la suppression de la taxe d'habitation redéfinit les marges fiscales résiduelles.

Dès lors, il conviendra d'adopter une approche prudentielle tant en matière d'investissement que sur la limitation de l'évolution des charges de fonctionnement et ce, de concert avec les champs partagés avec la Communauté de communes des Coëvrons.